



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 46573

Texte de la question

M. Pierre Garmendia appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation quant à la diminution importante, et ce pour la 3e année, des crédits dits d'« animation rurale ». En effet, si cette ligne budgétaire a vu ses dotations baisser de plus de 3 millions de francs durant cette période, et si les associations concernées ne contestent pas la nécessité de procéder à un redéploiement des crédits, elles mettent en avant que les crédits de formation « promotion collective agricole » dont elles bénéficiaient jusqu'à présent et qui pouvaient permettre de pallier les diminutions citées précédemment, ont subi elles-mêmes une baisse de crédits de près de 50 % en deux ans. Les conséquences immédiates, ajoutées à la baisse annoncée pour 97 de 15 % sur l'ensemble de la ligne budgétaire, seront des cessations d'activités de nombreuses associations. Il y a là, et selon celles-ci, une totale contradiction avec le soutien affirmé à plusieurs reprises par le Premier ministre, à l'animation en milieu rural et aux associations qui en ont la charge. Il lui demande donc les mesures qu'il envisage de prendre afin que, conformément aux engagements pris, la revitalisation du milieu rural ne soit pas remise en cause par ces différentes restrictions budgétaires.

Texte de la réponse

L'action conduite par le Gouvernement visant à réduire le déficit budgétaire impose en effet à chacun des ministères une contrainte forte qui oblige à des redéploiements ou à la réduction de certaines actions. Par ailleurs, une politique volontariste en faveur de l'installation est engagée depuis 1995. Elle s'est traduite par la signature de la charte pour l'installation des jeunes en agriculture avec la profession agricole et l'élaboration d'un programme d'accompagnement dont certaines actions ressortent d'un financement supplémentaire au titre du chapitre budgétaire 43-23. C'est pourquoi le contexte budgétaire, très difficile, a conduit en 1996 et conduira en 1997 à redéployer les crédits au sein du chapitre 43-23 et à réaliser des choix difficiles mais cohérents avec les engagements pris par le Gouvernement en faveur de l'installation des jeunes en agriculture.

Données clés

Auteur : [M. Garmendia Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46573

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 mars 1997

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6687

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1182